

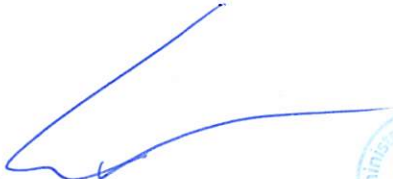
Steinfort, le 4 mars 2026

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'avenant au règlement de circulation du Conseil communal du 18 décembre 2025 a été approuvé par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et par le Ministre des Affaires intérieures en date du 19 février 2026, Réf. 322/25/CR.

Le texte de l'avenant au règlement de la circulation est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du - 4 MARS 2026

Steinfort, le - 4 MARS 2026


Le bourgmestre




Le secrétaire communal